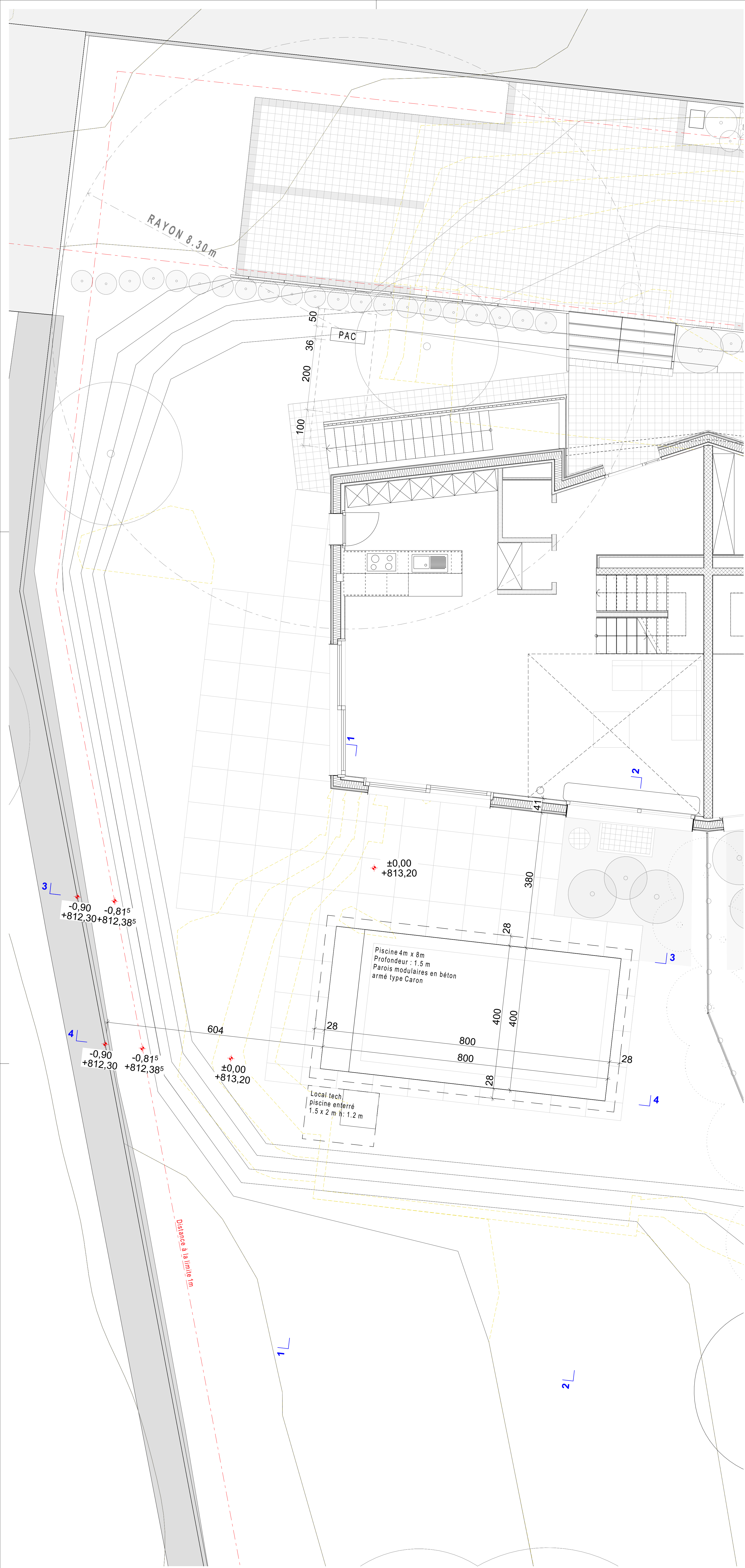




Maitre d'ouvrage
Aude, Florian, Jenny, Tristan Fahrny
Chemin de la Bulle 14
1066 Epalinges

Architecte
Noé Vallat Architecte HES
Rue de Fahy 40
2915 Bure

+41 79 442 20 30
noe.vallat@nv-architecte.ch

Ingénieur civil
sd ingénierie jura sa
Victor-Helg 18
2800 Delémont

+41 32 421 66 66
m.bovey@sdplus.ch

Ingénieur CSE
ENERGYS Sarl
Rue du Mont 39
2852 Courtételle

+41 79 863 49 61
sylvain.villat@energys.ch

Numéro du plan

011_A_AR_33_PISC_SIT-1000

Phase de plan

41

250724.08:16

Niveau de référence

±0.00 = +813.20

Echelle

1:50, 1:100, 1:7.06

Cont. - Nat

Phase d'approbation
XXXXXX

Format

630,0x891,0

Le maître de l'ouvrage:

Florian Fahrny

Tristan Fahrny

Epalinges le 24.07.2025

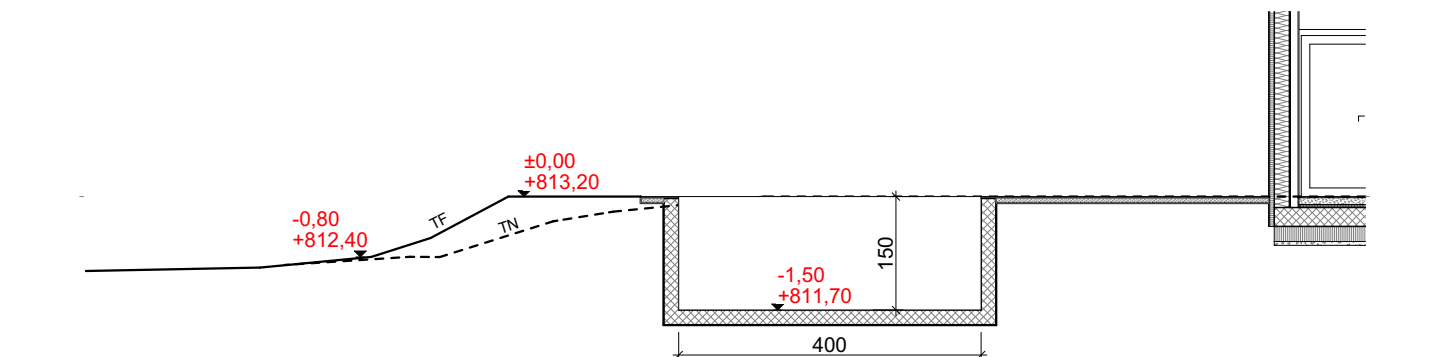
Lieu et date

L'architecte

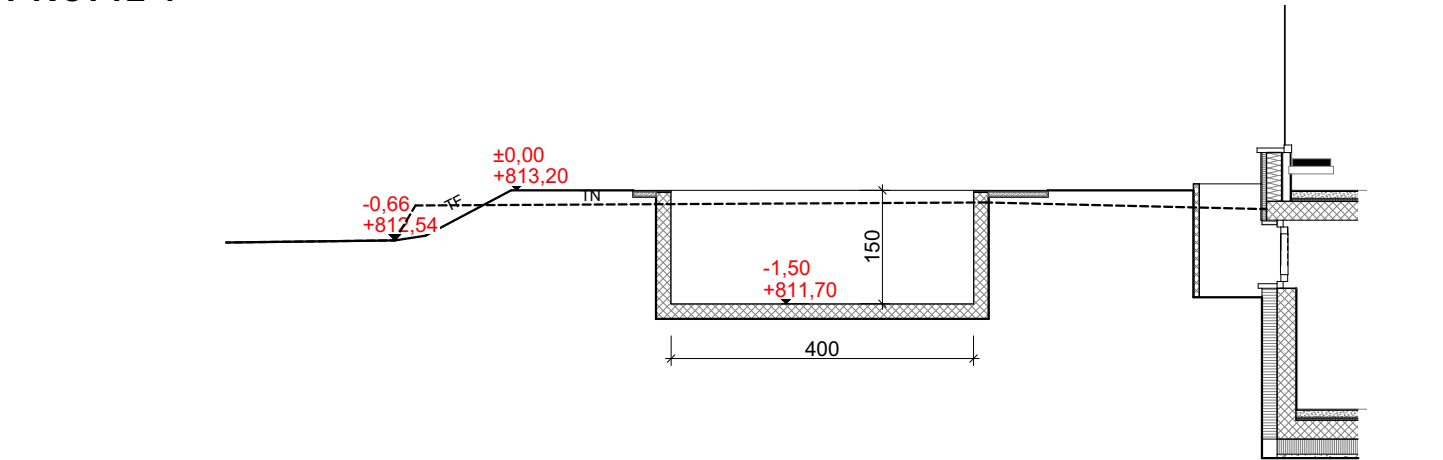
Lieu et date

Bure, le 24.07.2025

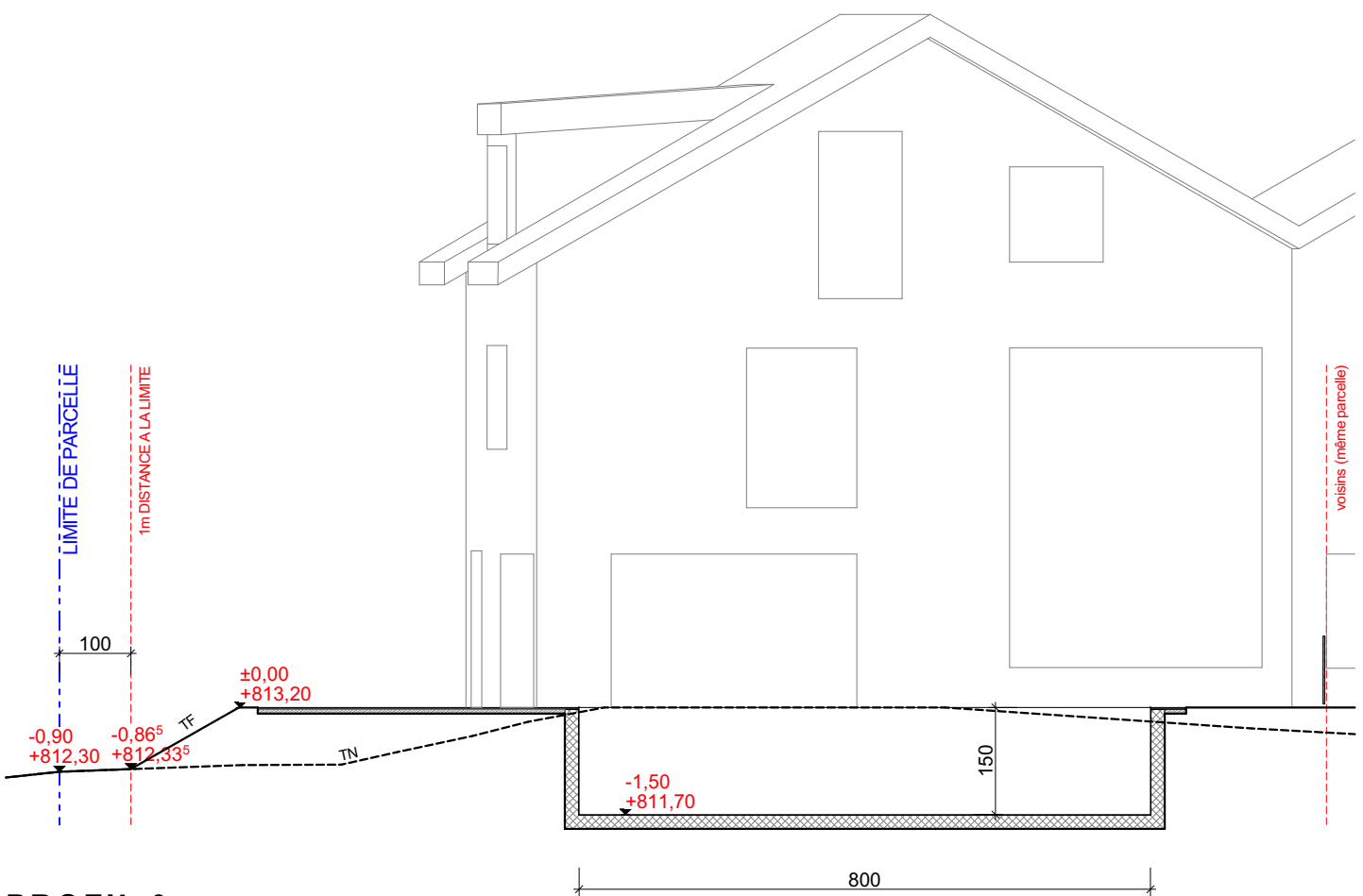
L'entrepreneur (EN) est tenu de vérifier toutes les cotes des plans d'exécution GC, ARCH et CVSE et dans vérifier l'exactitude sur le chantier. Les machines doivent être immédiatement certifiées avec l'architecte et la DT. Les cotes des parties et des permis sont cotés BRUTS et les cotes FINIS. L'EN est seul responsable des erreurs de notes et doit s'assurer de respecter la planification des ingénieurs spécialisés. Les cotes de l'EN ne sont valables que munies du visa d'approbation de l'architecte. L'EN est tenu de respecter son devoir de coordination ainsi que de vérifier les plans d'exécution du point de vue de la conformité technique. Les relations ou les non-conformités en matière de coordination, de technique ou de fabrication doivent être communiquées en modales par écrit à l'architecte et à la DT, avant le début de l'exécution. Toutes les conditions de coordination, d'ordre général, spécifique à l'objet ainsi que celles relatives aux plans, font partie intégrante de la planification d'exécution et de son approbation et doivent être strictement respectées.



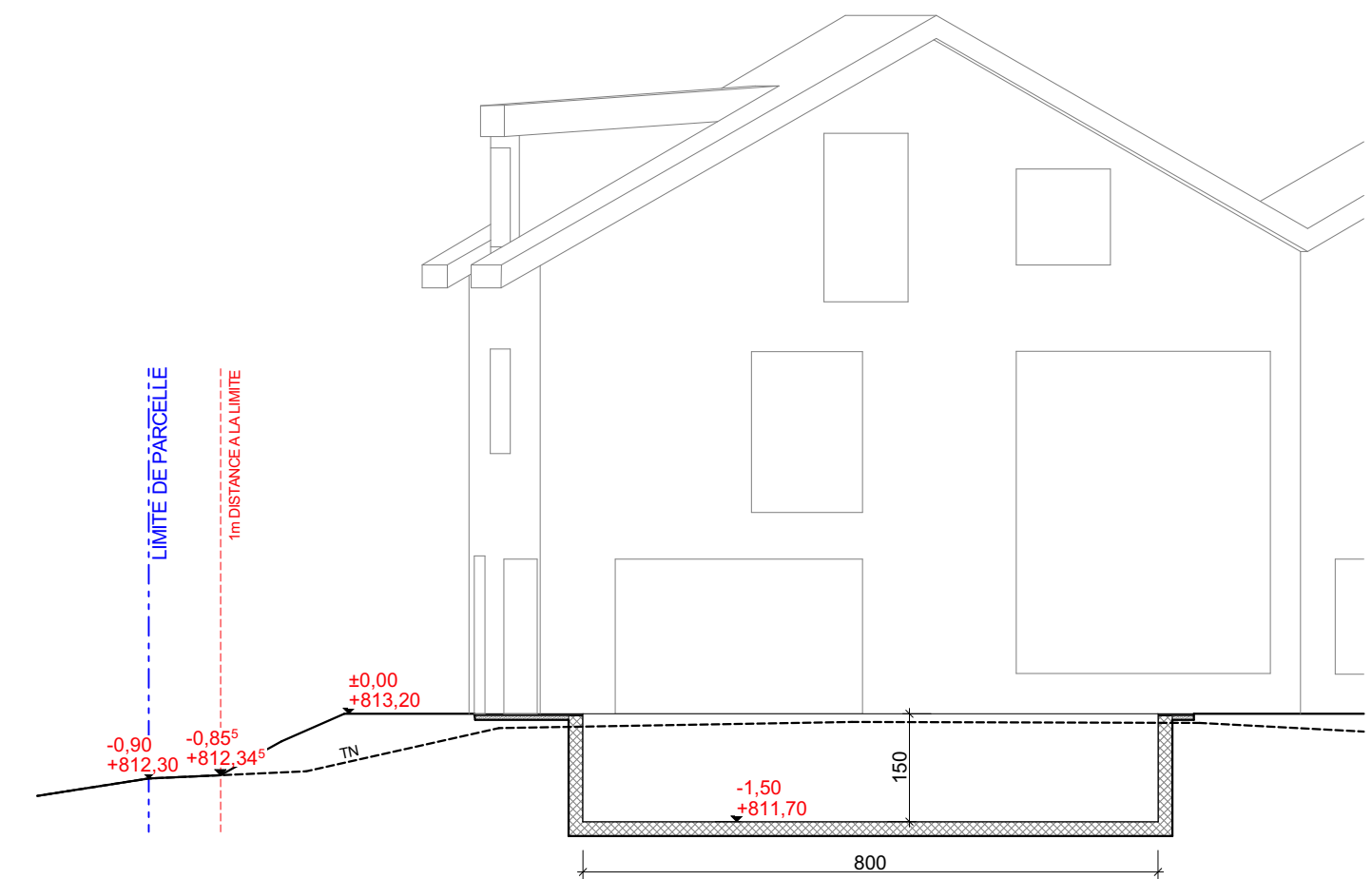
PROFIL 1



PROFIL 2



PROFIL 3



PROFIL 4

PROFIL 3